

portant validation du devis de l'entreprise Attila pour la réfection du toit terrasse du Gymnase Soupirs pour un montant de **11 472.21 € HT**

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de l'entreprise Attila en date du 17/10/2024.

Considérant que l'entreprise Attila propose l'offre économique la plus avantageuse  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

- De valider le devis proposé par l'entreprise Attila pour des travaux de réfection couverture sur le toit terrasse du Gymnase Soupirs pour un montant de **11 472.21 € HT**.

Bernay, le 21/10/2024.